



Mémoire présenté par la
**Fédération de la *relève*
agricole du Québec**

Au Ministère des Finances

Le 23 janvier 2026

Soutenir la relève

Consultations prébudgétaires 2026-2027





Fédération
de la **relève agricole**
du **Québec**

Remerciements

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) remercie l'ensemble de ses membres pour leur appui constant, ainsi que les membres du Conseil d'administration et de la Commission politique qui contribuent à l'idéation de toutes les revendications de la relève agricole.

La FRAQ tient aussi à remercier les représentants et représentantes de la Financière agricole du Québec et du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec avec qui elle collabore activement pour améliorer les différents programmes spécifiques pour la relève agricole.

🌐 fraq.quebec
✉ fraq@upa.qc.ca
☎ 450 679-0530

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 105
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Table des matières

À propos	4
Introduction	5
Contexte	6
Programme d'appui financier à la relève agricole	8
Abolition des concepts de <i>Temps plein</i> et <i>Temps partiel</i>	9
Augmentation des montants de la subvention	10
Scénarios proposés	
Scénario idéal à <i>privilégier</i>	11
Scénario potentiel <i>selon les sommes disponibles</i>	12
6. Conclusion	13
7. Résumé des recommandations	14

À propos

Au Québec, les différents programmes des institutions gouvernementales prennent en considération plusieurs critères précis, dont celui de l'âge, pour définir le statut de relève. Pour obtenir le statut de relève, il faut donc avoir moins de 40 ans. Sur le nombre total de producteur.rice.s, on estime que près de 8 000 personnes se qualifieraient potentiellement au statut de relève de par leur âge.

Depuis sa fondation en 1982, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) œuvre activement à améliorer les conditions de démarrage et de transfert d'entreprises pour les jeunes agriculteur.rice.s du Québec. Elle a contribué à plusieurs avancées marquantes : mise en place de programmes de formation, création de fonds d'investissement pour la relève, et services de maillage entre cédants et aspirants repreneurs.

Représenter les jeunes en agriculture dans les lieux de décision, défendre leurs intérêts et valoriser la profession sont au cœur de la mission de la fédération.

Aujourd'hui, la FRAQ regroupe 13 syndicats régionaux répartis à travers le Québec. Ceux-ci organisent des formations, conférences et activités, souvent gratuites ou à faible coût, pour encourager l'apprentissage, l'innovation et la solidarité entre membres.

La FRAQ compte près de 2 200 membres âgés de 16 à 39 ans. Leur adhésion est volontaire.

La FRAQ bénéficie aussi d'un soutien financier de l'Union des producteurs agricoles (UPA), à laquelle elle est affiliée. Ce financement, en complément des cotisations annuelles, rend possible l'embauche de quatre employés à temps plein et permet d'assurer la coordination des syndicats régionaux et de maintenir les activités syndicales à l'échelle nationale.



Introduction

Dans les dernières années, le monde agricole a vécu de nombreux bouleversements qui entraînent un vent d'insécurité et une baisse significative des revenus. En décembre 2025, la Financière agricole du Québec (FADQ) annonçait que le bénéfice net des entreprises agricoles du Québec serait négatif avec des pertes de 92 millions de dollars principalement causées par l'augmentation des frais d'intérêt. Cette situation se fait déjà sentir et entraîne une baisse des investissements et une inquiétude grandissante pour l'avenir de l'agriculture telle qu'on la connaît. En 2023, un sondage mené par l'UPA annonçait même que 11% des entreprises agricoles québécoises prévoyaient arrêter ou fermer leur entreprise en lien avec l'augmentation des coûts de production.

La relève s'inquiète de la pérennité du modèle agricole québécois si l'actualisation des programmes soutenant ses membres n'est pas faite. Malheureusement, les entreprises de la relève sont encore plus fragiles face l'instabilité économique et environnementale, et sont affectées plus durement par ces changements. C'est 24% des entreprises de la relève qui estimaient être en mauvaise ou très mauvaise situation financière en 2023. C'est pour cette raison qu'un soutien accru de leur établissement et des conditions dans lesquelles elle évolue permettraient de solidifier ces 5 800 entreprises qui comptent une relève et les entreprises de la relève qui sont issues d'un démarrage.

C'est dans cette optique que la FRAQ présente aujourd'hui ce mémoire afin d'offrir au gouvernement du Québec des scénarios potentiels de modifications du Programme d'appui financier à la relève agricole administré par la Financière agricole du Québec, programme qui est essentiel pour favoriser l'établissement, la réussite et le développement d'entreprises agricoles pérenne par la prochaine génération de producteurs et productrices.



Contexte

La relève agricole répartie dans toutes les régions du Québec est essentielle à la pérennité de l'agriculture. Grâce au dernier Portrait de la relève agricole, on constate que les entreprises agricoles ayant au moins une relève ont tendance à avoir des revenus supérieurs que celles sans relève. Avec 57% des entreprises ayant une relève qui génèrent des revenus d'au moins 250 000\$, on dépasse de 13% le nombre d'entreprises générant ces revenus dans l'ensemble du Québec. Cette réalité met en évidence l'importance d'un établissement réussi et d'une intégration réfléchie de la relève au sein des entreprises agricoles puisqu'elle entraîne une augmentation significative des revenus des entreprises agricoles.

En 2023, l'apport de l'agriculture sur le produit intérieur brut (PIB) réel était de 4,1 milliards de dollars au Québec, soit un peu plus de 1% du PIB de l'ensemble de l'économie québécoise. En plus d'une augmentation de cet apport constante et légèrement supérieure à l'ensemble de l'économie, 28,7% comparativement à 28,3%, on observe aussi que la transformation alimentaire se démarque dans les catégories similaires comme la fabrication avec une croissance qui la maintient entre 2,1% et 2,4% dans sa contribution au PIB réel. La relève, pour tirer des revenus supplémentaires, se tourne souvent vers la transformation et l'agrotourisme et se trouve impliquée activement dans ce secteur de l'économie québécoise.

L'apport de l'agriculture et de la relève au Québec dépasse cependant les pourcentages et les bénéfices qu'elles apportent, qui sont notables. En s'assurant de la vitalité du secteur agricole et en développant les processus de transfert, on soutient une vision qui tend vers une plus grande souveraineté alimentaire et vers un modèle typiquement québécois qui fait la promotion d'une agriculture familiale à échelle humaine.

Sans relève, le risque est grand de voir le modèle agricole québécois s'effriter. Au cours de la prochaine décennie, Financement agricole Canada estime que 50 milliards de dollars d'actifs agricoles devraient changer de mains partout au pays. Cette situation doit être prise au sérieux et il est important d'avoir les outils pour y faire face et **soutenir la relève**. Sans cela, on risque de voir une consolidation des grandes entreprises et une accentuation du processus d'accaparement des terres. Cette situation est inquiétante, surtout quand on sait qu'en 2021, le taux de renouvellement des producteur.rice.s était de 16% alors qu'un idéal tourne autour de 50%. Avec l'augmentation constante de l'âge moyen des producteur.rice.s, qui est près de 55 ans, il faut s'attendre à une vague de transferts.

Avec une augmentation constante et considérable du taux de diplomation de la relève au Québec, qui s'élève maintenant à 86% des relèves ayant un diplôme d'études postsecondaires, on peut affirmer que les relèves se préparent activement à l'établissement et s'assurent d'acquérir les connaissances nécessaires pour favoriser la réussite de leur projet.

Contexte

Constatant cette proactivité, la relève appelle aujourd'hui le gouvernement du Québec à faire de même et à mettre en place les conditions adéquates pour soutenir la relève agricole du Québec dans ses projets.

Face à une augmentation massive du coût des actifs et des intrants, la relève bénéficierait grandement d'un soutien supplémentaire. Comme le démontre le Portrait de la relève, l'augmentation de la location d'actifs en totalité ou en partie se fait sentir comme une nécessité pour plusieurs avec un bond de 14% en 15 ans atteignant 38% en 2021. La location de terres, de machineries, etc., représente une avenue intéressante pour nombre de relèves qui peuvent ainsi avoir accès à des actifs productifs, mais elle entraîne aussi une instabilité au niveau de la planification à plus long terme. En étant propriétaire des actifs de l'entreprise, la relève est plus résiliente dans son développement et peut compter plus facilement sur un soutien financier des institutions.

Cette augmentation des intrants et des terres s'accompagne d'un taux d'endettement de plus de 30% et d'une augmentation constante de la nécessité de tirer un revenu extérieur. En effet, c'est 44% des relèves qui doivent avoir un emploi à l'extérieur pour tirer un revenu décent et réinvestir dans leur entreprise pour, entre autres, faire face à cette situation. L'Agro-indicateur 2025 de la FADQ souligne l'importance des frais d'intérêts qui pèsent encore lourdement sur la rentabilité des entreprises et accentuent leur fragilité financière. Dans le climat actuel, de nouvelles augmentations des taux d'intérêt auraient un effet potentiellement dévastateur pour plusieurs entreprises agricoles, dont 23% des entreprises de la relève qui nommaient en 2023 être en mauvaise ou très mauvaise situation financière. La pérennité des entreprises agricoles dans cette période de crise s'inscrit dans leur soutien financier. L'instabilité économique, mais aussi politique, des dernières années, démontre l'importance d'un intérêt marqué pour la production agricole et la vitalité de sa relève.

Plusieurs options sont possibles pour **soutenir la relève**, la FRAQ en fait d'ailleurs la démonstration dans sa Plateforme de revendications 2025. Cependant la relève est consciente du contexte économique dans lequel elle fait cette demande et tient à offrir une proposition qui s'appuie sur la bonification d'un Programme déjà existant plutôt que la création de nouvelles enveloppes budgétaires. En passant par des processus qui sont déjà existants, on simplifie la période d'idéation tout en adaptant les Programmes aux réalités actuelles pour qu'ils puissent maintenir leur mission et la vocation de leurs critères dans le but de **soutenir la relève**.

Le Programme d'appui financier à la relève agricole (PAFRA) est central dans la réussite des projets de la relève partout au Québec, c'est pour cette raison qu'il est aujourd'hui temps de faire une révision et de bonifier le soutien qu'il offre aux projets agricoles de près de 500 relèves par année.

Programme d'appui financier à la relève agricole

Le PAFRA de la Financière agricole du Québec (FADQ) est un outil essentiel pour la relève agricole du Québec. Ce programme a comme objectif d'encourager la formation en agriculture, en administration ou en gestion et de faciliter l'accès à la profession d'agriculteur.rice.s en offrant un soutien financier pour pouvoir faire des investissements productifs (amélioration foncière, achat d'équipements, etc.). Le PAFRA offre une subvention dont le montant se décline en fonction du niveau de formation de la personne qui applique afin de **soutenir la relève** dans le démarrage ou l'intégration à une entreprise agricole.

En plus du facteur de formation, le montant de la subvention est tributaire du statut *Temps partiel* ou *Temps plein* de la relève sur son entreprise. Ce statut est défini par les revenus totaux de l'entreprise et la part des revenus qui sont tirés d'un emploi extérieur, et par le nombre d'heures travaillées à l'extérieur. Il faut donc tirer un revenu net inférieur de son emploi extérieur et y travailler un maximum de 21 heures par semaine en moyenne. En étant identifié comme relève à temps partiel, c'est seulement 50% du montant total de la subvention auquel on a accès. Si une relève se qualifie à *Temps partiel*, il lui faudra recommencer le même processus administratif pour avoir accès au statut de *Temps plein* et au reste du montant auquel elle a droit.

	Niveau de formation 1 (Agronomie, GTEA, équivalent)	Niveau de formation 2 (BAC/DEC administration, équivalent)	Niveau de formation 3 (Diplôme pertinent, DEP agricole)
Temps plein	50 000\$	30 000\$	20 000\$
Temps partiel (50%)	25 000\$	15 000\$	10 000\$

En offrant un soutien financier et en permettant des investissements à un moment crucial du développement de leur entreprise, le PAFRA est central dans la réussite de bon nombre de projets de la relève. En 2024-2025, c'est 252 relèves qui se sont qualifiées à la subvention à *Temps plein* et 226 relèves qui ont bénéficié de la subvention à *Temps partiel* pour une moyenne des trois dernières années de 12.9M\$ par année.

N'ayant pas été augmentés depuis plus de 10 ans, les montants du PAFRA ne représentent malheureusement plus les besoins sur le terrain. De plus, la charge administrative créée par les multiples demandes à faire pour avoir accès au montant total de la subvention représente une charge administrative significative pour la relève et pour la FADQ.

Abolition des concepts de *Temps plein* et *Temps partiel*

Les concepts de *Temps plein* et de *Temps partiel* dans l'analyse des critères du PAFRA sont des éléments problématiques que la relève soulève depuis de nombreuses années.

En effet, en étant identifiée comme relève *Temps partiel*, seulement 50% de la subvention est accessible. Pourtant, ce critère se base sur le revenu total et la part du revenu extérieur, plutôt que sur le temps investi dans l'entreprise. Ce critère de revenu extérieur apparaît comme dépassé dans l'analyse d'un dossier pour le Programme. En réduisant de moitié la subvention du PAFRA, on contribue au maintien de la nécessité du travail extérieur afin de tirer un revenu décent et de réinvestir dans des actifs, situation qui touche 44% des relèves selon le Portrait de la relève 2021.

Ce processus contradictoire est maintenant désuet et ne prend pas en compte le temps passé à la ferme alors qu'il est nommé en fonction de ce critère. Pourtant, en analysant les données présentes dans le Portrait de la relève 2021, on constate que c'est 94% des relèves qui sont activement impliquées toute l'année ou durant la saison active de production, elles sont à temps plein sur la ferme. Il est grand temps de leur attribuer ce statut dès la première demande.

Pour avoir accès au statut de Temps plein, il faudra donc qu'une relève repasse par le processus d'une demande, ce qui entraînera du temps de travail supplémentaire pour elle et pour son conseiller en financement de la FADQ ce qui ajoute une charge administrative incohérente.



En plus de reconnaître le travail constant des relèves dans leur entreprise, la suppression de cette étape désuète favoriserait donc une plus grande agilité lors du traitement des dossiers.

En simplifiant cet élément du PAFRA, il y aurait une réduction notable du temps nécessaire au niveau de l'analyse des dossiers et une augmentation significative de l'aide versée aux relèves ayant accès au Programme.

Cette modification qui simplifie le PAFRA vient remplir ce besoin de réduction de la charge administrative autant pour les producteurs.rice.s que pour les employé.e.s de la FADQ et répond au besoin de financement accru qui est nécessaire pour **soutenir la relève**.

Augmentation des montants de la subvention

Les montants de la subvention du PAFRA n'ont pas été ajustés depuis plus de 10 ans alors qu'on observe une augmentation constante du coût des intrants et de la valeur des terres agricoles qui a augmenté de plus de 12% en 2024 seulement selon le Bulletin TransacTERRE de la FADQ. Cette augmentation qui entraîne une insécurité financière rend les projets de la relève agricole plus fragile face aux différentes fluctuations économiques.

En effet, lors de son établissement, la relève se trouve être en situation plus précaire et à besoin de tout le support possible. Il est ardu d'acquérir les actifs nécessaires pour un établissement réussi et par la suite se démarquer dans un contexte économique difficile. Une aide supplémentaire améliorerait les chances de réussite de leur établissement puisque la subvention du PAFRA apporte une aide financière à un moment crucial du développement de leur entreprise.

C'est dans cette optique que la relève considère qu'une augmentation des montants disponibles pour les différents niveaux de formation s'impose. Aujourd'hui, la relève demande d'augmenter de 5 000\$ les trois différents niveaux de subvention qui sont actuellement disponibles. Le montant d'augmentation est issu d'une réflexion commune qui identifie une inflation de 2.5% par année multipliée par 10 ans d'inflation (sans prise en compte de l'augmentation annuelle).

Évidemment, considérant les limitations budgétaires dans lesquelles cette demande s'inscrit, le choix a été fait de l'appliquer au palier de subvention le plus bas, à 20 000\$, pour arriver à une augmentation de 5 000\$.

En atteignant 55 000\$, 35 000\$ et 25 000\$, les différents niveaux de la subvention permettraient de faire des investissements supplémentaires, ce qui aurait un impact positif sur la pérennité de leur entreprise.

En augmentant ces montants, le gouvernement du Québec prendrait aussi graduellement acte de la réalité que vit la relève agricole actuellement et des besoins qui sont grandissants. Pour **soutenir la relève**, il faut une augmentation de l'aide financière.



Scénarios proposés

Scénario idéal à privilégier

Suite à des discussions avec les différentes instances des institutions qui coordonnent le programme, la relève propose un scénario qui répond à plusieurs des demandes historiques de ses membres et qui est cohérent avec les objectifs gouvernementaux visant à réduire la charge administrative et à **soutenir la relève**. Ce scénario entraînerait une augmentation du coût total du PAFRA. En retirant le concept de *Temps partiel*, les relèves ont désormais accès au montant total de la subvention sans devoir faire de nouvelle demande, doublant les montants des relèves admissibles au *Temps partiel* seulement. De plus, en augmentant les montants de 5 000\$ par palier, une augmentation aussi est inévitable. Elles totalisent une augmentation de 6,3M\$.



Retrait du *Temps partiel*

Le retrait des concepts de *Temps partiel* et de *Temps plein* vient réduire le fardeau administratif pour les relèves et la FADQ en plus d'assurer un plus grand montant disponible de subvention pour les relèves se qualifiant au PAFRA. C'est un changement qui permet de **soutenir la relève** en assurant que les relèves admissibles auront droit au montant total de la subvention sans de voir faire de demande supplémentaire.

Augmentation des montants

En augmentant les aides financières de 5 000\$ par niveau de subvention pour **soutenir la relève** qui commence à peine son parcours entrepreneurial, on assure une plus grande résilience des entreprises agricoles et une meilleure pérennité de notre modèle. Ce montant peut paraître symbolique, mais représente un changement substantiel pour plusieurs projets qui démarrent et qui nécessitent toutes les sommes possibles.



Tableau récapitulatif

Coût total de 19,2M\$

Écart de 6,3M\$

Niveau de formation 1	Niveau de formation 2	Niveau de formation 3
55 000\$	35 000\$	25 000\$

Scénarios proposés

Scénario potentiel selon les sommes disponibles

La relève comprend que dans le contexte de resserrement budgétaire, certaines concessions devraient être faites. C'est dans cette optique qu'elle présente un Scénario potentiel qui aurait encore une fois comme objectif de **soutenir la relève**. L'idée étant encore une fois de retirer le concept de *Temps partiel* sans augmenter les montants de la subvention. Ce scénario entraînerait une augmentation qui s'explique par le fait, encore une fois, qu'on double les montants de subvention pour les relèves qui se qualifiaient uniquement pour le temps partiel. L'augmentation totale de ce scénario s'approcherait de 3,7M\$ par année.

Retrait du *Temps partiel*

Le retrait des concepts de *Temps partiel* et de *Temps plein* vient réduire le fardeau administratif pour les relèves et la FADQ en plus d'assurer un plus grand montant disponible de subvention pour les relèves se qualifiant au PAFRA. C'est un changement qui permet de **soutenir la relève** en assurant que les relèves admissibles auront droit au montant total de la subvention sans de voir faire de demande supplémentaire.



Pas d'augmentation des montants

Il est certain que même si la relève comprend que la situation financière actuelle ne permet peut-être pas de faire tous les ajustements nécessaires au PAFRA, elle tient à mettre de l'avant que l'augmentation des montants devra éventuellement être envisagée pour s'assurer que l'aide financière de ce programme puisse réellement **soutenir la relève**.

Tableau récapitulatif

Coût total de 16,6M\$

Écart de 3,7M\$

Niveau de formation 1	Niveau de formation 2	Niveau de formation 3
50 000\$	30 000\$	20 000\$



Conclusion

Face au contexte actuel qui annonce une vague importante de transferts dans le monde agricole, le gouvernement du Québec doit s'assurer que toutes les mesures sont en place pour **soutenir la relève** agricole du Québec.

C'est avec cette vision en tête que le Scénario idéal visant à retirer les concepts de *Temps plein* et de *Temps partiel* et d'ajuster à la hausse les montants de subvention de tous les paliers de 5 000\$ a été réfléchi en collaboration avec des représentants et représentantes de la Financière agricole du Québec et du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

C'est suite à des discussions enrichissantes et collaboratives qu'un équilibre entre les demandes historiques de la relève et les limites contextuelles des institutions gouvernementales a pu voir le jour. Il est essentiel que ces demandes se fassent entendre pour protéger le modèle agricole québécois et pérenniser les entreprises de la relève.

Dans le cas où toutes ces modifications ne pourraient être adoptées dans le présent budget, la relève soumet, encore une fois suite à des discussions avec les parties nommées, un Scénario potentiel de transition qui viendrait seulement retirer les concepts de *Temps plein* et de *Temps partiel*. Il est certain que cette option devrait éventuellement être bonifiée afin d'augmenter les montants alloués aux différents paliers de formation.

Résumé des recommandations

1 | Scénario idéal

- Abolition des concepts de *Temps plein* et *Temps partiel* afin d'obtenir une subvention unique pour toutes les relèves admissibles.
- Augmentation des montants de chaque palier de formation de 5 000\$ afin d'ajuster à la hausse le soutien financier du PAFRA.

Coût supplémentaire - **6,2M\$**

2 | Scénario potentiel

- Retrait des concepts de *Temps plein* et *Temps partiel* afin d'obtenir une subvention unique pour toutes les relèves admissibles.

Coût supplémentaire - **3,7M\$**